

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme MANSAT - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Piscine olympique – Information du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences et conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat d'agglomération, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a, par délibération de février 2003, déclaré d'intérêt communautaire la création et la gestion d'une piscine olympique.

Sur la base d'un pré-diagnostic réalisé par l'Office Municipal du Sport de Dijon en collaboration avec les clubs, le Grand Dijon a lancé les études préalables, en février 2005.

Leurs conclusions ont fait état, d'une part (au-delà de l'absence d'un bassin de cinquante mètres couvert) d'un déficit de 3 000 m² de surface d'eau sur l'agglomération dijonnaise pour satisfaire les besoins du grand public, des scolaires et des clubs, d'autre part, de la possibilité d'une localisation de l'équipement sur le site de Mirande, en face du Creps Dijon Bourgogne, entre les communes de Dijon et Quétigny.

Avec la participation des représentants des futurs utilisateurs (mouvement sportif, monde scolaire) et compte tenu des besoins évalués pour le grand public, les caractéristiques de l'équipement ont été arrêtées dans les conditions suivantes : les installations comporteront trois bassins soit 1650 m² de surface d'eau, et, en option, une fosse de plongée de vingt mètres de profondeur ; elles seront entièrement couvertes avec des espaces extérieurs dédiés à la détente. La fonctionnalité privilégiera l'optimisation de la capacité d'accueil du public et l'indépendance de fonctionnement de chaque bassin.

L'enveloppe financière prévisionnelle de la construction de l'équipement est estimée (hors option et variantes) à 20 M€ HT soit 24 M€ TTC (valeur 2006).

L'ouverture au public est prévue pour le dernier trimestre 2009.

Un concours d'architecture et d'ingénierie a été organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de cet équipement. Sur un total de trente-quatre candidatures reçues, quatre équipes ont été retenues pour concourir, parmi lesquelles le lauréat désigné en septembre dernier, le cabinet d'architecture Japac.

Le projet, choisi à l'unanimité du jury, est celui qui répond le mieux à la volonté du maître d'ouvrage d'utiliser les énergies renouvelables (une démarche HQE est d'ailleurs engagée) et présente, en solution de base, de nombreuses garanties en termes de gestion et d'économies d'énergie. En effet, son orientation, avec la façade vitrée au Nord, la toiture végétalisée, la dominante de bois, la récupération des eaux de pluie et des bassins, la luminosité naturelle etc. contribuent à satisfaire la demande du maître d'ouvrage quant à la future maîtrise des coûts de gestion.

Sans préjuger des résultats futurs, le cabinet Japac, un des leaders européens dans la conception d'équipements nautiques, s'est fixé comme objectif de faire du bassin olympique de Dijon le plus rapide de France.

Enfin, cet équipement, soutenu d'ores et déjà par la Région Bourgogne, et qui est inscrit dans le prochain contrat de Plan Etat Région 2007-2013, apportera, grâce à son attractivité, un élément supplémentaire à l'image de Dijon, capitale régionale.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT